

COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2022

Date de la convocation : 06/04/2022 Date d'affichage : 06/04/2022

Président de séance : M. Daniel ROUIT, Maire

Présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Jacqueline DENUT, Mme Mireille DERYCKE, M. Adrien GAUTIER, M. Sébastien LEBRUN, Mme Arlette MAYER, M. Pierre PINERO, Mme Delphine RICHIER, M. Miguel DOS SANTOS, M. Raymond POURCHI,

Procurations :

M. Christian COULLOMB a donné pouvoir à Mme Arlette MAYER
Mme Laetitia ROBERT a donné pouvoir à M. Pierre PINERO
Mme Ellen TOLLENAAR a donné pouvoir à Mme Delphine RICHIER
Mme Martine VERA a donné pouvoir à Mme Véronique ARLAUD

Secrétaire de séance :

M. Adrien GAUTIER

M. le Maire informe que M. Fabrice FROMENT a démissionné de sa fonction de conseiller municipal. Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Mme Jacqueline DENUT le remplace. Ainsi, Mme Jacqueline DENUT est accueillie au sein de l'assemblée.

Compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2022

Aucune observation

Décision prise par délégation

Décision n° 04/2022 : Droit de Prémption Urbain

Vente parcelle AA 314 : Habitation sise 84 rue Varanfrain

Vente parcelle A 404 : Terrain sis 3 rue de Claret

Vente parcelles D 152 et D 153 : Appartements sis 57-59 rue Henri Peuzin

Vente Chambre EHPAD sise 5715 rue des Jardins

Vente parcelle AA 313 : Entrepôt sis 84 rue Varanfrain

Vente parcelles B 1020 et B 1190 : Habitation sise LD la Gineste

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain

Création / Suppression poste

Un agent communal a été promu au grade d'ingénieur par voie de promotion interne.

Il convient donc de créer cet emploi d'Ingénieur et supprimer l'emploi de Technicien Principal 1^{ère} classe, grade de l'agent concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de l'emploi d'Ingénieur et la suppression de l'emploi de Technicien Principal 1^{ère} classe au 15 avril 2022.

Budget Primitif LOTISSEMENTS 2022

Mme Delphine RICHIER, adjointe chargée des finances, présente le budget primitif Lotissements tel qu'il a été élaboré par la commission des finances :

Section de fonctionnement : 206 273.30 €
Section d'investissement : 98 307.82 €
Soit un budget total de 304 581.12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget primitif.

Budget Primitif EAU & ASSAINISSEMENT 2022

Mme Delphine RICHIER, adjointe chargée des finances, présente le budget primitif Eau et Assainissement tel qu'il a été élaboré par la commission des finances :

Section de fonctionnement : 310 047.68 €
Section d'investissement : 250 974.69 €
Soit un budget total de 561 022.37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget primitif.

Budget Primitif PRINCIPAL 2022

Mme Delphine RICHIER, adjointe chargée des finances, présente le budget primitif Principal tel qu'il a été élaboré par la commission des finances :

Section de fonctionnement : 1 836 982.38 €
Section d'investissement : 1 092 386.16 €
Soit un budget total de 2 929 368.54 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ce budget primitif.

Fiscalité Directe Locale 2022

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales votées en 2021 pour l'année 2022 à savoir :

- Taxe Foncière Bâti 38.99 % - Taxe Foncière Non Bâti 76.38 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales tels que ci-dessus pour l'année 2022.

Questions diverses

Mme Jacqueline DENUT pense que les cités Lambert devraient rester dans la zone AVAP, elles font partie du patrimoine serrois.

Mme Mireille DERYCKE remercie le sénateur Jean-Michel ARNAUD d'être venu à la rencontre des élus et leur apporter de nombreuses réponses constructives.

Mme Delphine RICHIER fait part que le Comité des Fêtes est à la recherche de nouveaux bénévoles. Elle remercie Nathalie SACY pour son travail et sa disponibilité pour préparer les budgets. Elle lance l'idée d'organiser un repas commun de la population le dernier dimanche de mai (jour de la fête des voisins), à la salle des fêtes où chacun participera selon le mode de la « Fête des Voisins ».

Mme Arlette MAYER informe que le CEM organise une journée festive le 21 mai prochain.

M. Daniel ROUIT informe que le comité de jumelage Franco-Allemand accueillera ses homologues allemands du 18 au 22 mai prochain.

Il annonce qu'il va y avoir un agent de la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch qui aura en charge les successions économiques. Le but est d'aider à la transmission d'entreprises ou de commerces en amont de départs à la retraite de ces professionnels.

Mme Véronique ARLAUD fait part d'un retour positif du conseil d'école.

Elle a assisté à l'assemblée générale de la crèche. Il est recherché des bénévoles pour faire l'entretien des divers locaux de la crèche.

Le collège organise une classe nature du 15 au 17 juin avec un budget de 20 € par élève à la charge des familles. Un aide cuisinier supplémentaire va prendre ses fonctions prochainement pour la cantine.

Elle indique que lors d'une réunion de la commission « déchets » à la Communauté de Communes, il a été soulevé le problème de laisser-aller à certains points de collecte sur la commune de Serres. Le manque de civisme est regrettable et pourra entraîner des sanctions pour les contrevenants.

M. Pierre PINERO a rencontré un médecin de l'hôpital de Gap. Il lui a émis l'idée de mettre à disposition des médecins de l'hôpital pour faire des permanences dans la commune.

Séance levée à 22 h.